

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé
Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia
NIF:412016000060600001
Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé la consultation N°92/2021 ayant pour objet Acquisition d'équipements médicaux, lot n°01 : moteur chirurgical et lot n°02 : neurostimulateur (NIM) pour ORL au profit du Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia durant l'année 2021, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Designation	Attributaire	NIF	Montant en DA/TTC	Observation
Acquisition d'équipements médicaux au profit du Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia durant l'année 2021. lot n°01 : moteur chirurgical	Sarl SOFAMOR	000716097543552	3 082 695,00	Retenu, le moins disant
Acquisition d'équipements médicaux au profit du Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia durant l'année 2021. lot n°02 : neurostimulateur (NIM) pour ORL	Sarl IMC	099916000780112	7 077 647,81	Retenu, le moins disant

Selon les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

10 DEC. 2021
La Directrice Générale

المديرة العامة
السيدة زواجة بوركحي
رئيسة مصلحة

بجاية